PRÉFET DE L'ESSONNE *Liberté* *Égalité* *Fraternité*	***Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers*** ***Commission du 4 septembre 2026***	***Direction départementale des territoires*** Évry-Courcouronnes, le 29/09/2026

Avis sur la mise en compatibilité du PLU du Val-Saint-Germain

La commune du Val-Saint-Germain a saisi la CDPENAF le 15 août 2026 pour avis sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité de son PLU.

Vu les articles L. 153-16 et L. 300-6-1 du Code de l'Urbanisme exigeant un ***avis simple*** ;

Considérant que la mise en compatibilité porte sur un projet d'hôtellerie de luxe, établissement recevant du public, sur le domaine du Château du Marais, ainsi que des changements de zonage (intégration d'un STECAL, l'ajout d'autorisation de changement de destination de bâtiments existants), la suppression d'EBC et l'évolution en conséquence du règlement écrit.

Considérant les justifications fournies sur les évolutions des Espaces Boisés Classés ;

Considérant la délimitation des emprises des bâtiments sur la zone de création d'un STECAL Nch ;

Considérant les évolutions du règlement de la zone N ;

Après délibération et votes exprimés sur le projet présenté, la CDPENAF émet un ***avis favorable.***

La commission rappelle que la levée des Espaces Boisés Classés ne remet pas en cause la nécessité d'obtenir les autorisations de défrichement requises.

À Évry-Courcouronnes, le



Pour la Préfète et par délégation,
l'adjointe à la directrice départementale des territoires

Selma TAFANI

Cet avis de la CDPENAF est publié sur le site des services de l'État en Essonne :
http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-foret/Agriculture/CDPENAF-Preserver-les-espaces-agricole-forestier-ou-naturel